

Barbarie au parc olympique

Chronique du 18 décembre 2023

Le stade olympique est de retour dans l'actualité. Car ce que je craignais en septembre dernier (chronique du 20 septembre) semble devoir se réaliser : **Parc Olympique** s'engage plus loin dans la démarche consistant à installer un toit fixe pesant plusieurs centaines de tonnes, ce qui obligera le remplacement de l'anneau technique, le tout pour une dépense déjà estimée à 750 M\$ mais qui, selon moi, dépassera le milliard.

Le stade olympique est une oeuvre architecturale remarquable dont le principe même est qu'il dispose d'un toit ouvrant. J'ai toujours pensé que le couvrir d'un toit fixe serait une ignominie. Je le pense plus que jamais, maintenant que les tenants d'un toit fixe empruntent la voie de la déraison consistant à toucher à l'anneau technique.

J'ai l'impression que nous ne sommes pas nombreux à défendre l'intégrité du concept initial de Roger Taillibert. À part moi, je ne connaissais que l'ingénieur Claude Phaneuf, dont j'invite le lecteur à consulter le site internet : stadeolympiquemontreal.ca. Charles Tisseyre a rejoint notre club – qui compte désormais 3 membres ! – la semaine dernière.

Je vais aujourd'hui lever légèrement le ton en utilisant le mot qui sied à l'enjeu actuel : **barbarie**. Je commencerai d'ailleurs par montrer que ce n'est pas la première, mais bien la troisième fois, que le recours à ce terme est pertinent au parc olympique.

Barbarie 1 : **Vélodrome**

Le vélodrome conçu par Roger Taillibert était d'une beauté inouïe. La forme spectaculaire de l'édifice était tout sauf gratuite puisque par sa délicate dentelle de béton, elle évoquait en fait la forme d'un casque de vélo. À l'intérieur, on était saisi par la chaleur du bois de la piste et par la forme des estrades se découpant sur des murs de lumière.

En 1976, j'ai assisté une après-midi aux compétitions cyclistes tenues au vélodrome. Je dois admettre que je ne comprenais pas grand-chose à ce qui se passait sur la piste. Mais comme j'étais alors étudiant en architecture, j'étais heureux d'être là pour analyser et vivre ce fabuleux édifice.

Le centre de la piste était également une



patinoire réfrigérée. Durant la période des fêtes, en 1977 ou 1978, j'ai assisté à un spectacle sur glace dont la vedette était le champion canadien Toller Cranston, celui qui a introduit l'expression artistique au patinage masculin, jusque-là dominé par les seules prouesses athlétiques.

Venons-en maintenant à l'acte de barbarie :

- En 1987 et 1988, Pierre Bourque, directeur des parcs à la Ville de Montréal, eut l'idée de transformer le vélodrome en biodôme, en tant que leg du 350^e anniversaire de Montréal, en 1992. Il en convainquit la jeune administration RCM du maire Jean Doré;
- En 1989, la Ville était prête à procéder à la démolition du vélodrome. L'Association canadienne de cyclisme sur piste s'adressa aux tribunaux pour bloquer ce qui à ses yeux était une ignominie sans nom. Elle eut gain de cause et obtint une injonction interdisant de toucher à quoi que ce soit jusqu'à une date donnée;
- Le problème, c'est que la date en question tombait un vendredi soir, à minuit, et que les tribunaux ne reprenaient du service que le lundi matin suivant. Le vendredi fatidique, l'administration Doré installa nombre d'engins de démolition au cœur de la piste. À minuit pile, le signal fut donné;
- Il aurait été possible de scier la piste par segments d'une douzaine de mètres, de façon à pouvoir la reconstruire ailleurs. Sauf que ç'aurait été courir le risque que le lundi matin, la Cour ordonne sa remise en place immédiate. C'est pourquoi l'option choisie fut de broyer la piste, d'en faire du p'tit bois de chauffage, quasiment des allumettes... plaçant de ce fait la Cour devant l'irréversibilité du fait accompli.

C'est cela que j'appelle de la barbarie. J'en fus si choqué que je jurai sur le champ que jamais je ne mettrais les pieds au Biodôme. Promesse tenue depuis maintenant 31 années.

Vous n'avez pas idée combien ce sort réservé à son vélodrome, à ses yeux devenu vulgaire « *hangar à pingouins* », a blessé Roger Taillibert.



Barbarie 2 : Piste de 400 mètres

Le parc olympique comportait une piste d'athlétisme de 400 mètres extérieure. Elle occupait l'emplacement actuel du stade de soccer Saputo (localisation 1 à l'image ci-contre). C'est précisément là que se situe cette fois l'acte de barbarie, d'avoir remplacé cette piste par les horribles installations du stade Saputo.

Comme des centaines d'autres adeptes de la course à pied, j'étais familier de cette piste. Surbaissée par rapport à la rue Sherbrooke, elle était à l'abri du vent. Située dans l'axe de la tour du stade, elle offrait à ceux qui la fréquentaient un environnement et des vues à faire rêver à d'inatteignables prouesses.

Le **Club d'athlétisme Les Vainqueurs**, fort d'environ 600 membres, était le principal à utiliser cette piste. En 2006, lorsque les esquisses du futur stade furent dévoilées, l'entraîneur des Vainqueurs, Jean-Yves Cloutier, suggéra que la piste de 400 mètres fut reconstruite dans le stationnement du centre Pierre-Charbonneau (localisation 2 à l'image). Le stade Saputo fut inauguré en 2008. À ce jour :

- Le stationnement du centre Pierre-Charbonneau continue d'accueillir des autos;
- Quant aux coureurs, ils auront été la simple variable d'ajustement d'une équation économique priorisant d'un côté le sport professionnel, de l'autre le stationnement payant de véhicules automobiles.

Barbarie 3 : Toit fixe du stade

Lors de la complétion de la tour du stade et de la mise en place de sa première toiture, en 1987, les ingénieurs de la société Lavalin ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour respecter le concept initial de Roger Taillibert. Le problème en fut à ce moment un de compétence :

- Les ingénieurs québécois n'ont pas compris totalement certains principes physiques en cause, ce qui les a conduits à la conclusion que ce que l'équipe Taillibert proposait serait trop fragile;
- En conséquence, ils ont tout grossi et renforcé... ce qui a mené à l'échec.

La seconde toiture, celle de la société **Birdair**, en place depuis pas moins de 25 ans, a certes le défaut d'être fixe. Mais puisqu'elle est légère, elle n'hypothèque pas l'avenir, en ce sens que son installation n'a obligé à aucune modification irréversible de la structure du stade :

- Le jour où on le souhaiterait, il suffirait de retirer cette toiture et rien n'empêcherait d'appliquer intégralement la solution Taillibert;
- C'est d'ailleurs toujours là que nous nous en sommes aujourd'hui.

Ce qui risque de changer à partir de maintenant, et qui me convainc d'utiliser le terme **barbarie**, c'est que l'on entend bel et bien modifier la structure du stade et procéder à une intervention irréversible qui transformera définitivement le stade en une immense caverne totalement fermée sur l'extérieur :

- À mes yeux, l'acte de barbarie ultime fut la destruction de Bagdad par Hulagu Khan, petit-fils du terrible Gengis Khan, en 1258. Pas deux pierres ne furent laissées l'une sur l'autre, les 100 000 habitants de la ville furent passés par les armes;
- Hulagu n'avait pas à justifier son acte : il était le plus fort et à ce titre avait tous les droits;
- Au vélodrome, Pierre Bourque a été le plus fort. À la piste d'athlétisme, c'est Saputo qui fut la plus forte. Aujourd'hui, cette stricte application de la loi du plus fort qui définit le concept même de barbarie joue en faveur de ceux qui entendent couvrir le stade d'un toit fixe.

La responsable politique de ce dossier est l'actuelle ministre du Tourisme, **Caroline Proulx**. On l'imagine tétanisée de peur et d'humilité face à la portée de la décision qu'elle aura à prendre. Demandons-lui de nous livrer le fond de sa pensée sur le sujet :

« Le remplacement de la toiture et de l'anneau technique est nécessaire pour attirer des événements d'envergure, comme des spectacles de la vedette américaine Taylor Swift. (...) Les dépenses touristiques associées à la présence de Taylor Swift du côté de Toronto sont de 1 600 \$ US par spectateur. 42 000 spectateurs fois cinq jours, c'est 350 M\$ que le Québec et la métropole du Québec échappent ».

Citée par le Journal de Montréal, 14 décembre 2023

Ai-je besoin de m'étendre ? La personne qui prendra la décision de saccager, ou non, une œuvre architecturale de classes mondiale en réfère à la starlette de l'heure aux États-Unis. Il y 30 ans, c'aurait été Madonna, puis Shakira, puis Lady Gaga, puis qui sais-je, jusqu'à la Taylor Swift contemporaine.

Mais on fait ça pour une bonne raison, pour l'argent, insiste la ministre. Que je sache, personne n'arrive à dire de façon concluante combien le Grand Prix de F1 génère de retombées économiques pour Montréal. Or, une visite unique de Taylor Swift rapporterait autant que 5 à 10 éditions annuelles du Grand Prix !

Mot de la fin

Est-ce bien cela notre niveau, au Québec ?